

Ventes – Barème à compter du 01/07/2018

Honoraires de transaction

Ces honoraires comprennent, à l'issue de la transaction, au minimum, une étude comparative du bien via le marché de l'immobilier permettant de déterminer la valeur du bien, les conseils et les services associés proposés par l'agence, la rédaction du mandat de vente, la constitution du dossier de vente, la mise en place d'une stratégie de communication (support papier ou Internet, selon le type de mandat), les déplacements du conseiller en immobilier, les visites, le suivi clients, la négociation, le suivi du compromis jusqu'à la réitération de l'acte notarié. Une agence avec une équipe professionnelle, disponible et à l'écoute de ses clients.

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 59 999 €	4 166,66 €	5 000 €
De 60 000 à 69 999 €	5 000,00 €	6 000 €
De 70 000 à 99 999 €	5 833,33 €	7 000 €
De 100 000 à 119 999 €	6 666,66 €	8 000 €
De 120 000 à 149 999€	7 500,00 €	9 000 €
De 150 000 à 199 000 €	8 333,33 €	10 000 €
À partir de 200 000 €		6 % TTC

Honoraires terrain à bâtir : 10 % TTC du prix de vente.

Honoraires locaux commerciaux et industriels : 12 % TTC du prix de vente.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.